

Déclaration de la FSU au CTA de l’Académie d’Amiens du 21 Octobre 2021

Il y a un an, Samuel Paty, était assassiné dans l’exercice de ses missions par un terroriste, fanatisé par l’islamisme radical. La profession enseignante a été traumatisée par l’assassinat de l’un des siens qui faisait juste son travail, celui d’éveiller les élèves à la pensée et à l’esprit critique pour lutter contre tous les obscurantismes. Un an après l’hommage escamoté par le ministère, la communauté éducative aurait du pouvoir lui rendre hommage comme elle l’entendait. Or le courrier du ministre daté du 6 octobre envoyé aux recteurs concernant cet hommage n'a été relayé dans les écoles et les établissements que jeudi 14 octobre (pour un courrier daté du 7/10), pour un hommage le vendredi 15. Pour la FSU c’est inacceptable.

 A cela s’ajoute les propos indignes et menaçants tenus par notre ministre mardi lors de la présentation de son plan de formation sur la laïcité concernant « des enseignant·es qui ne transmettraient pas les valeurs de la République ». Une fois de plus, il instrumentalise la laïcité en faisant un outil de division plutôt que de concorde afin de masquer les échecs de sa politique éducative. La FSU exige du ministre qu’il revienne publiquement sur ses propos insultants pour l’École et les personnels qui la font vivre. Mais elle lui demande aussi des actes concrets pour que l’école publique puisse jouer pleinement et en toute sérénité son rôle émancipateur.

 Dans les collèges et les lycées cette rentrée s’est opérée de façon dégradée avec des classes surchargées dans certains établissements notamment sur les niveaux de 6ieme et 3ieme. La baisse démographique dans le premier degré est anticipée avec un peu d’avance en collège, ce qui rend les conditions d’enseignements et d’apprentissages compliquées, mettant nos collègues en souffrance. Quand certains chefs d’établissement de surcroit n’ont pas le positionnement adapté à leur fonction, l’écœurement est de mise. Les Plans locaux d’évaluation dans le second degré ne sont hélas pas la résultante d’une concertation réelle, mais bien un carcan imposé par certains chefs d’établissement, au détriment de la réflexion collective, qu’ils ne savent parfois pas impulser au sein de l établissement dont ils ont la charge.

Dans de nombreuses filières professionnelles (hôtellerie restauration, soins et services à la personne, mais aussi commerce, vente, accueil…), les élèves en terminale bac pro cette année n’ont pas effectué la totalité de leur PFMP : ni en seconde et encore moins en première du fait de la fermeture des lieux d’accueil. Sachant qu’il est inenvisageable de leur faire rattraper ces périodes sur une année de terminale où il faut aussi rattraper les enseignements qui leur ont manqués, ces élèves n’auront donc pas le nombre attendu de semaines de PFMP pour obtenir leur diplôme en juillet 2022.

Qu’en est-il de la possibilité de reconduire au plus vite certaines dispositions du décret 2021-161 du 15 février 2021 qui diminue le nombre de semaines obligatoires ? Cela rassurerait les familles et les personnels bien démunis pour répondre aux questions des élèves cette année.

Comme à chaque rentrée en amont d’une élection présidentielle la carte scolaire du premier degré ~~cet~~ n’apparait pas de prime abord comme dramatique. Mais sa répartition impulse un pilotage idéologique dangereux du système éducatif français. Les dédoublements dans le premier degré, s’ils sont pertinents du point de vue des effectifs dans les classes concernées, le sont nettement moins du point de vue des injonctions pédagogiques parfois nulles ne faisant aucun sens et remettant en cause la liberté pédagogique des enseignant·es… Rappelons par ailleurs que le cadre fixé par les IA-DASEN en ce qui concerne les fusions d’écoles doit être respecté. Trois critères doivent être remplis : un support de poste vacant, une municipalité en accord et aucune opposition en amont d’un des deux conseils d’écoles concernés. Rappelons en outre que le conseil d’école commun n’a aucune valeur juridique et n’est qu’un moyen utilisé par certain IEN pour rendre leur copie « carte scolaire » aux IA-DASEN.

La provocation du président de la république sur l expérimentation marseillaise concernant la direction d’école ne passe pas : cette caporalisation du système éducatif est contre productive : singer le modèle anglais alors qu’eux-mêmes en sont revenu n’est pas un signe d’une volonté d’élever le niveau intellectuel de la population, mais s’apparente davantage à une fabrique de crétins. Parfois la FSU s’interroge sur les pédagos d’hier qui aujourd’hui se justifient en remplissant des cases, en donnant des leçons de morale ici ou la sur la bonne pratique. La formation initiale et continue n’est pas non plus à la hauteur des enjeux et la somme de travail pour les M2 alternants devant passer le concours en fin de M2 est simplement hallucinante. Si la volonté de ce gouvernement était de faire éclater les cadres collectifs de travail pour mettre écoles et collègues en concurrence c’est parfaitement réussi, mais qui est dupe?

Concernant les emplois destinés aux missions support, les emplois administratifs et des non enseignants en général, l’urgence est décidément à la recréation de postes. En effet, nous le voyons chaque jour dans des établissements scolaires et des services académiques, de nouvelles missions ou dispositifs ou des nouveautés en matière de fonctionnement ou de pilotage font apparaître des situations criantes de sous effectifs en personnels. Et même les tâches supplémentaires découlant de la mise en œuvre de mesures positives concédées par le gouvernement cette année aux personnels montrent bien – en particulier dans les services de ressources humaines - les situations tendues et la dégradation des conditions de travail provoquée par les suppressions de postes du passé.

De ce point de vue, les renforts sont absolument nécessaires, partout où le besoin s’en fait sentir. Et nous souhaitons attirer votre attention sur la situation particulière de la DSDEN de l’Aisne qui n’a que trop fait les frais des suppressions de postes de feue la RGPP.

Du point de vue sanitaire si on peut se féliciter de la baisse du taux d’incidence et de la levée de l’obligation du port du masque pour les élèves du premier degré, la vigilance doit rester de mise et un point sanitaire rapide se doit d’être fait à chaque instance en espérant que la pandémie liée à la COVID 19 soit derrière nous.

Lors de la journée de mobilisation des AESH d’avant-hier, des propos peu dignes auraient été tenus informant que ces personnels pouvaient trouver un second emploi pour compléter leur salaire. Ce type de propos émanants d un haut fonctionnaire, au-delà de constituer un aveu de faiblesse ne sont ni en phase avec la réalité du terrain ni respectueuse de ces travailleurs(-euses) précaires.

Lors de la bilatérale FSU un certain nombre de questions et points vous ont été transmis, 10 jours en amont de cette instance. Nous espérons que des réponses concrètes sortirons de nos échanges et que vos arbitrages seront suivis de faits.